

Image not found or type unknown



Saisie bancaire par huissier

Par **brubru2**, le **19/11/2008** à **19:11**

bonjour, suite a une condamnation j'ai reçu une amende de 1500 euros a regler.
Sans emploi a cette période j'étais dans l'impossibilité de payer,aujourd'hui je viens d'être sujet a une saisie bancaire ,ce que je ne conteste pas . Mais le montant de la saisie effectuée par l'huissier est de 3024 euros !! c'est a dire le double de l'amende pouvez vous me dire si c'est normal .
merci de m'aider ,
cordialement bruno D

Par **ellaEdanla**, le **20/11/2008** à **11:20**

Bonjour,
avec si peu de détail il n'est pas facile de vous répondre.
Mais j'imagine que depuis le début de cette affaire des frais et/ou des majorations de retard sont venus s'ajouter...
Demandez le détail des sommes dues et vous pourrez ainsi voir d'où vient cette différence.
Cordialement.